



Emmener les enfants a l'etranger, separes non divorces

Par **piplette75**, le **10/03/2015** à **14:04**

Bonjour

Une amie est separee de son mari depuis environ 2 ans.

Ils vont divorcer a l'amiable mais soldent la vente des bien communs avant d'engager la procedure.

Cette amie a rencontre un homme a l'etranger (en Tunisie) avec qui elle entretient une relation depuis quelques mois

Elle souhaite y emmener prochainement ses enfants (6 et 10 ans)

Son mari peut il s'y opposer s'ils sont encore maries ?

Pourra t il s'y opposer une fois le divorce prononce ?

Un grand merci pour vos avis

Sinceres salutations